Février 2020

ALERTE

Le gouvernement démantèle le Ministère de l'Écologie !

LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉCOLOGIE EST PRIORITAIRE POUR LE GOUVERNEMENT … EN TERMES D'OBJECTIF DE SUPPRESSIONS DE POSTES !

Ces suppressions de milliers d'emplois s'accompagnent de réorganisations en cascade imposées par le Premier ministre.

Les directions régionales de l'Écologie, les « DREAL » ainsi que les directions départementales interministérielle (DDT et DDT-M) sont menacées d'ici 2022.

Les missions et services des ministères MTES et MCT-RCT vont être encore plus éclatées entre :

- Préfets de région et de département,
- Collectivités territoriales reprenant des missions MTES/MCTRCT dans le cadre de la loi « 3D ».
- Agences nouvellement fusionnées sans moyens supplémentaires !

A contrario de ses discours, le gouvernement est en marche vers :

- l'anéantissement du pouvoir réglementaire du ministère de l'écologie, autorité de prévention des risques, de préservation des eaux, de la biodiversité, et garant de l'effectivité des droits au logement et de l'égalité entre territoires,
- l'abandon des politiques garantissant les transitions écologique et énergétique dont les modalités de réalisation et le financement seraient confiés au secteur privé.

Si nous les laissons faire, notre pays sera dans l'incapacité de mener l'**URGENTE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE**, vitale face aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, les pollutions et l'effondrement de la biodiversité.

Exigeons ensemble le renforcement du ministère de l'écologie

OPPOSONS-NOUS A SON DÉMANTÈLEMENT !

Agents du ministère de l'écologie, citoyens,

l'heure est à la mobilisation !

la cgt Equipement Environnement

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex - tél. : 01 55 82 88 75 - E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Comment Macron veut privatiser la « transition écologique »

UN « PLAN SOCIAL » SANS FIN AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

Les gouvernements successifs ont fait du Ministère en charge de l'Écologie, un des ministères « prioritaires » en termes de « dégraissage ». 40 % des effectifs perdus en 10 ans et d'ici 2022 , une nouvelle purge de près de 5 000 postes annoncée, soit près de 10 % des effectifs.

Ces baisses d'effectifs et réorganisations annuelles dans tous les services, sapent les capacités d'actions des services du Ministère. Les agents sont écœurés, débordés et sont invités à « prioriser » leurs tâches, abandonner leurs missions.

A qui profite ce saccage des Ministères de l'Écologie, du Logement et des Transports et de leurs missions ?

NOUVELLES RÉORGANISATIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT : PLEINS POUVOIRS AUX PRÉFETS

Des circulaires du Premier ministre aux préfets paraissent, sans aucune concertation. Pourtant, ces décisions impactent fondamentalement l'exercice des politiques publiques.

Il s'agit de mettre en place une nouvelle « organisation territoriale de l'État » (OTE après la REATE) où **le pouvoir préfectoral du ministère de l'intérieur est total sur les directions régionales des ministères et sur les directions départementales interministérielles.**

Les unités départementales des DREAL en charge de la prévision des risques industriels et les services en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat des DREAL sont en ce moment dans le collimateur.

Les directions départementales interministérielles (DDI) entament en même temps un nouveau processus de fusion où leurs services administratifs sont mutualisés sous la coupe du Préfet (les « Secrétariat généraux communs »)

Officiellement, il s'agit de renforcer la « proximité des décisions ». En vérité se poursuit le « dégraissage » de l'administration, impliquant que certaines missions seront exercées sur deux départements à la fois… La concentration des pouvoirs dans les mains des seuls Préfets ne va pas dans le sens de la proximité avec les citoyens, mais avec les seuls élus locaux amis du parti au pouvoir !

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) est créée avec la mainmise des Préfets de département délégués de l'Agence, sans aucun crédit supplémentaire autre que ceux qu'elle prendra aux Établissements Publics existants (CEREMA, ADEME ANRU, ANAH…). Cela au nom de « l'ingénierie de l'état » au service des collectivités locales, sans aucun recrutement d'ingénieurs ou de techniciens, alors que l'ingénierie publique de nos services a été laminée et que des centaines de postes d'expertise du CEREMA, de Météo France, de l'IGN, de l'ADEME sont supprimés !

AUCUN SERVICE N'ÉCHAPPE À LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE

L' « OFB », Office français de la Biodiversité, fusionne l'ONCFS et l'AFB (elle-même issue de la fusion de quatre établissements publics de l'écologie sous le quinquennat précédent), sans moyens supplémentaires et avec une quarantaine de suppressions d'emplois en 2021 et 2022. La création de l' « OFB » avec des missions étendues à toutes les composantes de la Biodiversité (terrestre, marine, remarquable comme ordinaire…) ne règle en rien le sous-effectif dramatique en termes de police de l'Eau et de la Nature. Et les prérogatives des fédérations de chasseurs sont étendues …

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex - tél. : 01 55 82 88 75 - E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Projet de loi « 3D » en juin

Macron veut accélérer le transfert des politiques publiques des MCT-RCT et MTES aux collectivités locales

Le projet de loi nommé « 3D » prévoit une nouvelle vague de **« D comme Décentralisation »**, transfert de compétences de l'État vers les collectivités. Avec une possibilité que les politiques soient appliquées différemment d'une région à une autre : **« D comme Différentiation »**, telle qu'expérimentée dans la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace ou en Corse. L'objectif est de déterminer dans chaque région quelles compétences les collectivités territoriales vont reprendre. **La circulaire du Premier ministre du 15 janvier 2020 vise particulièrement des compétences clés de nos ministères : transition écologique, transports, logement.** Sont ainsi visées la décentralisation des 7 missions suivantes, avec transfert des effectifs des DREAL, DDT, DIR, VNF et ADEME sur ces différentes missions) :

- Aides à la Pierre, Zonage des aides fiscales au Logement,
- Crédits de l'ADEME pour l'économie circulaire et la chaleur renouvelable (voir tous les crédits de l'ADEME),
- Réseau national des 11 960 km de routes et autoroutes nationales non concédées - RRNC (avec la suppression des DIR et de l'ingénierie routière de l'Etat), 3 500 km de voies navigables gérées par VNF et des ports fluviaux, 9 000 km de voies ferrés du réseau national SNCF…
- Biodiversité, dont l'application de la directive européenne Natura 2000, la labellisation des Parcs naturels régionaux, l'animation des comités régionaux Biodiversité-CRB, ainsi que l'inscription réglementaire et la labellisation des sites « d'intérêt local ».

« 3D »
Décentralisation
Différentiation
Déconcentration

La « Déconcentration » est le 3ème « D ». Ce terme traduit le transfert des pouvoirs des ministères dans les mains des préfets (et donc du premier ministre), ce qui est déjà à l'œuvre dans le cadre des circulaires promulguées par le premier ministre… cette volonté affichée de renforcer la « proximité des décisions » est d'autant moins crédible, que les directions départementales interministérielles terriblement affaiblies par les politiques d'austérité des gouvernements successifs, vont continuer à subir des réorganisations visant à concentrer leurs services sous la coupe des préfets de département.

Pour préparer cette loi pour juin 2020, le Premier ministre demande aux préfets une « concertation avec les collectivités » dans un délai délirant « de décembre 2019 à février 2020 ».

Les conditions financières dans lesquelles les collectivités sont censées reprendre ces responsabilités ne sont pas connues. Mais la purge de 70 000 postes dans la Fonction Publique Territoriale (censée reprendre ces missions) promise par le gouvernement est toujours d'actualité.

A qui profite cette politique ?

NON À LA CASSE DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi de « transformation » de la Fonction Publique

passée en procédure accélérée au cours de l'été 2019, permet de déployer toute cette artillerie contre le Ministère de l'Écologie et dévoile les motivations profondes du pouvoir actuel.

Cette loi permet :

- ☑ de mener les restructurations et de remplir les quotas de suppressions de postes
- ☑ de maintenir les agents dans un état de sujétion avec les primes au mérite et la menace de rupture conventionnelle
- ☑ de remplacer progressivement les agents sous statut par des contractuels de droit privé, et de permettre ainsi aux lobbies de placer leurs pions aux postes clefs des ministères et des collectivités…

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex - tél. : 01 55 82 88 75 - E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Les efforts du Gouvernement pour « simplifier » la réglementation environnementale concernant les risques industriels, la réglementation « espèces protégées » ou les sites classés au titre de la loi de protection des monuments… participent aussi à l'affaiblissement du Ministère de l'Écologie.

Au final, après ce déferlement de réorganisations et de « transformations » en 2022, les DREAL auront perdu la majorité de leurs prérogatives de départ et le processus de mutualisation des Directions Départementales Interministérielles sera abouti.

Le gouvernement pourra alors fusionner les DREAL dans une super-préfecture de Région.

Les agents du ministère de l'écologie obéiront aux Préfets au lieu de travailler sous l'autorité du Ministère de l'Écologie, du Logement et des Transports.

Chaque région et chaque collectivité territoriale exercera ou n'exercera pas les politiques qu'elle aura choisies, en fonction de la couleur des élus et des financements accordés ou pas par l'état et par le secteur privé. Sans aucune cohérence à l'échelle nationale, sans aucune égalité.

Grâce à Macron, un promoteur bétonneur qui voudrait déposer un projet impactant l'environnement, pourra financer des belles actions environnementales portées par la collectivité locale ou régionale. Ainsi, il pourra verdir son projet et avoir le soutien des élus. Pour faire passer son projet, il n'aura alors plus qu'à convaincre un Préfet pour ne pas être ennuyé par les agents du Ministère de l'Écologie. Ce qui sera d'autant plus facile si son entreprise aura réussi à faire embaucher des collègues au sein même du Ministère, de la Préfecture et/ou de la collectivité…

Le gouvernement n'agit en aucune façon pour une « Transition Écologique et Solidaire ».

Au contraire, il démantèle ce ministère, pour offrir au secteur privé le financement de cette « transition » écologique en même temps que la liberté de polluer et de détruire !

Ils aggravent la crise écologique !!!

GLOSSAIRE

MTES : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
MTC-RCT : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales
DDT-M : Direction Départementale des Territoires - et de la Mer
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
DIR : Direction Interdépartementale des Routes
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie
VNF : Voies Navigables de France

Avec la CGT à l'Écologie, créons un front uni pour exiger :

- un Ministère de l'Écologie indépendant et renforcé à tous les niveaux
- des investissements publics massifs pour une transformation écologique et sociale radicale

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone / Courriel :

Service ou établissement :

Date et signature :

Bulletin d'adhésion

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex - tél. : 01 55 82 88 75 - E-mail : fd.equipement@cgt.fr